

**Portant permission de voirie  
branchement au réseau d'électricité**

**3 RUE NOTRE DAME (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupreau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie - signalisation temporaire),

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 421-1 et suivants,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6.,

VU la demande en date du 30/05/2024 par laquelle **ENEDIS ANGERS demeurant 25 quai Félix Faure 49008 ANGERS représentée par Monsieur Victorien JOLIVET** demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public :

- réalisation de branchement au réseau d'électricité 3 RUE NOTRE DAME (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges),

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 - AUTORISATION**

Le bénéficiaire (**ENEDIS ANGERS**) est autorisé, sous réserve de se conformer aux prescriptions du présent arrêté, et sous réserve de l'obtention si nécessaire d'un arrêté de circulation, à occuper le domaine public, conformément à sa demande :

**ARTICLE 2 - AUTORISATION**

Le bénéficiaire (**ENEDIS ANGERS**) est autorisé, sous réserve de se conformer aux prescriptions du présent arrêté, et sous réserve de l'obtention si nécessaire d'un arrêté de circulation, à exécuter les travaux énoncés dans sa demande :

**3 RUE NOTRE DAME**

- du 18/06/2024 au 22/06/2024, réalisation de branchement au réseau d'électricité sous la chaussée

**ARTICLE 3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

Le pétitionnaire est informé qu'il doit transmettre une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T) auprès des exploitants d'ouvrages existants et en mairie pour permettre aux gestionnaires de fournir toutes les indications sur les précautions qui s'imposent durant le chantier au niveau des ouvrages situés à proximité de son projet.

Les opérations de piquetage des travaux avec l'entreprise devront recevoir obligatoirement l'agrément du représentant de la Mairie.

a) **Profondeur des canalisations** :

Les canalisations seront posées de telle manière que la distance entre la génératrice supérieure et la surface du sol ne soit pas inférieure à 1,00 m pour toutes les canalisations, qu'elles soient sous accotements ou trottoirs ou encore sous chaussées.

b) **Implantations des canalisations** :

D'une manière générale, les emprunts longitudinaux du domaine public le long des voies ne sont pas autorisés

Les canalisations seront posées sous accotements ou trottoirs, et dans toute la mesure du possible, à plus d'un mètre du bord de chaussée, pour que l'ouverture de la fouille ne compromette pas la stabilité de la chaussée.

Les traversées des chaussées devront obligatoirement être réalisées par forage horizontal, les tranchées à ciel ouvert n'étant autorisées qu'en cas d'impossibilité technique dûment constatée.

En rase campagne, lorsqu'il ne sera pas possible d'éviter la traversée de la chaussée par une tranchée à ciel ouvert la canalisation sera placée sous une gaine capable de résister à toutes les charges empruntant la chaussée et implantée de telle manière que le

remplacement éventuel et l'entretien puissent être faits sans ouverture de tranchée sous la chaussée.

c) Ouverture des tranchées sur chaussées :

Avant toute ouverture de tranchée, l'entrepreneur devra assurer le découpage soigné à la scie à sol de la couche de surface sur toute l'épaisseur des couches bitumineuses afin d'éviter les arrachements et les désordres dans les couches de chaussée.

d) Conduite des travaux :

1 - Les tranchées transversales seront ouvertes de manière à n'engager qu'une seule voie de circulation, les chaussées étroites devant d'ailleurs toujours rester accessibles sur la moitié au moins de leur largeur. Ces tranchées devront, sauf circonstances exceptionnelles, être comblées avant la tombée de la nuit. Elles ne seront livrées à la circulation qu'après avoir reçu un revêtement provisoire.

2 - Les tranchées longitudinales ne seront ouvertes qu'au fur et à mesure de la pose de la canalisation. Les parties de tranchées qui ne pourraient pas être comblées avant la fin de la journée seront protégées, pendant la nuit, par des barrières solidement établies et suffisamment éclairées. Le bénéficiaire se conformera à toutes les mesures de signalisation qui lui seront indiquées par l'autorité locale.

e) Accès des propriétés riveraines - Ecoulement des eaux :

L'accès des propriétés riveraines, l'écoulement des eaux de la route et de ses dépendances demeureront constamment assurés.

f) Prescriptions techniques relatives à l'exécution et au remblaiement des fouilles ainsi qu'au rétablissement des chaussées :

Un grillage avertisseur sera mis en place à environ 0,30 mètre au-dessus de la canalisation.

Les fouilles seront exécutées et remblayées suivant les modalités définies par la fiche technique jointe en annexe. En particulier les déblais extraits des fouilles seront évacués du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux sans dépôt sur chaussée ou sur trottoir. Ils seront transportés en décharge autorisée à recevoir les matériaux extraits par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

Sur accotement, le remblaiement sera réalisé dans les mêmes conditions que pour les chaussées toutes les fois que la distance entre le bord de la chaussée et le bord de la tranchée sera, en accord avec le signataire, inférieure à la profondeur de la tranchée.

Le matériel de terrassement ou de pose se déplaçant sur chenilles et empruntant la chaussée est strictement interdit. Par ailleurs, toutes précautions devront être prises pour que les patins d'appui des pelles et tractopelles ne détériorent pas les chaussées.

Le rétablissement des chaussées sera effectué conformément à la fiche technique jointe en annexe.

Si le marquage horizontal en rives ou en axe est endommagé, il devra être reconstitué à l'identique. Le pétitionnaire veillera à respecter scrupuleusement les prescriptions de l'annexe jointe.

**ARTICLE 4 - IMPLANTATION – OUVERTURE DE CHANTIER ET RECOLEMENT**

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée **de 1 mois**.

La conformité et la réception des travaux seront effectués avec le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'ouverture de chantier est fixée au **18/06/2024** comme précisée dans la demande.

Les arrêtés réglementaires de police pour toute éventuelle restriction de circulation devront être sollicités un mois avant la date de début des travaux auprès des gestionnaires des voies routières empruntées par le projet.

**ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien auprès du signataire du présent arrêté.



Dossier n° : **RAC-24-246RD1RX9C**  
Nom affaire : **COLL REHAB - VALLONS IMMO - CREATION OCB**  
Commune : **3 rue Notre Dame 49600 BEAUPREAU**

Chargé d'études : **JOLIVET VICTORIEN**  
Unité : **MOA - DR - Pays de la Loire**  
Tél : **06.02.10.09.97**  
Mail : **victorien.jolivet@enedis.fr**

Cliant : **MAUGES IMMO**  
Contact & tél. : **Mr PETIT-PERROIN Sébastien - 07 67 34 93 87**  
Mail : **sebastien.petit-perroin@mauges-immobilier.com**

#### Exposé du problème

Création d'une colonne pour l'alimentation de 11 compteurs comprenant 10 logements et 1 SG

Date de création: **16/04/2024**

Dernière modif.: **16/04/2024**

#### Solution technique:

**MO ENEDIS**  
POSTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014

Création d'une colonne électrique  
En A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014  
Entre A1-A2 terrassement et pose de BTS 150<sup>2</sup> sur 4m  
En A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client  
Entre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave  
En A3 pose d'un distributeur dans la colonne crée par le client  
Entre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles  
En 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
Entre A3-A4 passage du tronçon commun  
En A4 pose de deux distributeurs dans la colonne crée par le client  
Entre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10  
En 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
Entre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10  
En 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
Mise en service de la colonne  
En B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant  
En B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux

#### MO Client

En A2 encastrement du coffret 2D  
Création de la gaine de colonne en carreaux de platre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond), seuil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle  
Réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2  
Réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivation individuelles  
Pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**  
Pose des GTL dans les logements sur double plaque de placó BA13 A251D0  
Fourniture des consuels à ENEDIS

#### A l'attention du bureau d'étude :

Merci d'utiliser  
le repérage de l'APR  
pour votre étude

#### Photos disponibles sous E-Plans

onglet "Fichiers Divers"  
Fichiers Divers  
Comptes-rendus et photos

Ce document ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de ENEDIS  
visuel non contractuel

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **ARTICLE 6 - AUTORISATION**

Le bénéficiaire (**ENEDIS ANGERS**) est autorisé, sous réserve de se conformer aux prescriptions du présent arrêté, et sous réserve de l'obtention si nécessaire d'un arrêté de circulation, à exécuter les travaux énoncés dans sa demande :

#### **ARTICLE 7 - CONSTAT D'ACHEVEMENT**

Toute permission de voirie ou autorisation d'entreprendre donne lieu à un constat d'achèvement qui constitue une première réception des travaux.

La validation de la déclaration d'achèvement des travaux (visée à l'article 35), constitue le point de départ d'un délai de garantie d'un an, avant réception définitive.

Lorsque les conditions imposées dans l'autorisation n'ont pas été remplies, un avertissement est envoyé à l'occupant du domaine public, il est ensuite dressé, s'il y a lieu, un procès-verbal de contravention. Lorsque les travaux ont nécessité une réfection de la chaussée ou de ses abords (fouilles notamment), le bénéficiaire de l'autorisation a à sa charge l'entretien de l'ouvrage réalisé **pendant une durée d'un an à compter de la date d'établissement du constat d'achèvement.**

Le bénéficiaire sera tenu d'intervenir sur simple demande des services gestionnaires dans les délais prescrits.

#### **ARTICLE 8 - AUTRES FORMALITES ADMINISTRATIVES**

Le présent arrêté ne dispense pas d'obtenir si nécessaire les autorisations prévues par le Code de l'urbanisme, le Code de la Route ou toute autre réglementation s'appliquant en l'espèce.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 30/05/2024  
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



#### **DIFFUSION :**

- ENEDIS ANGERS
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Beaupréau

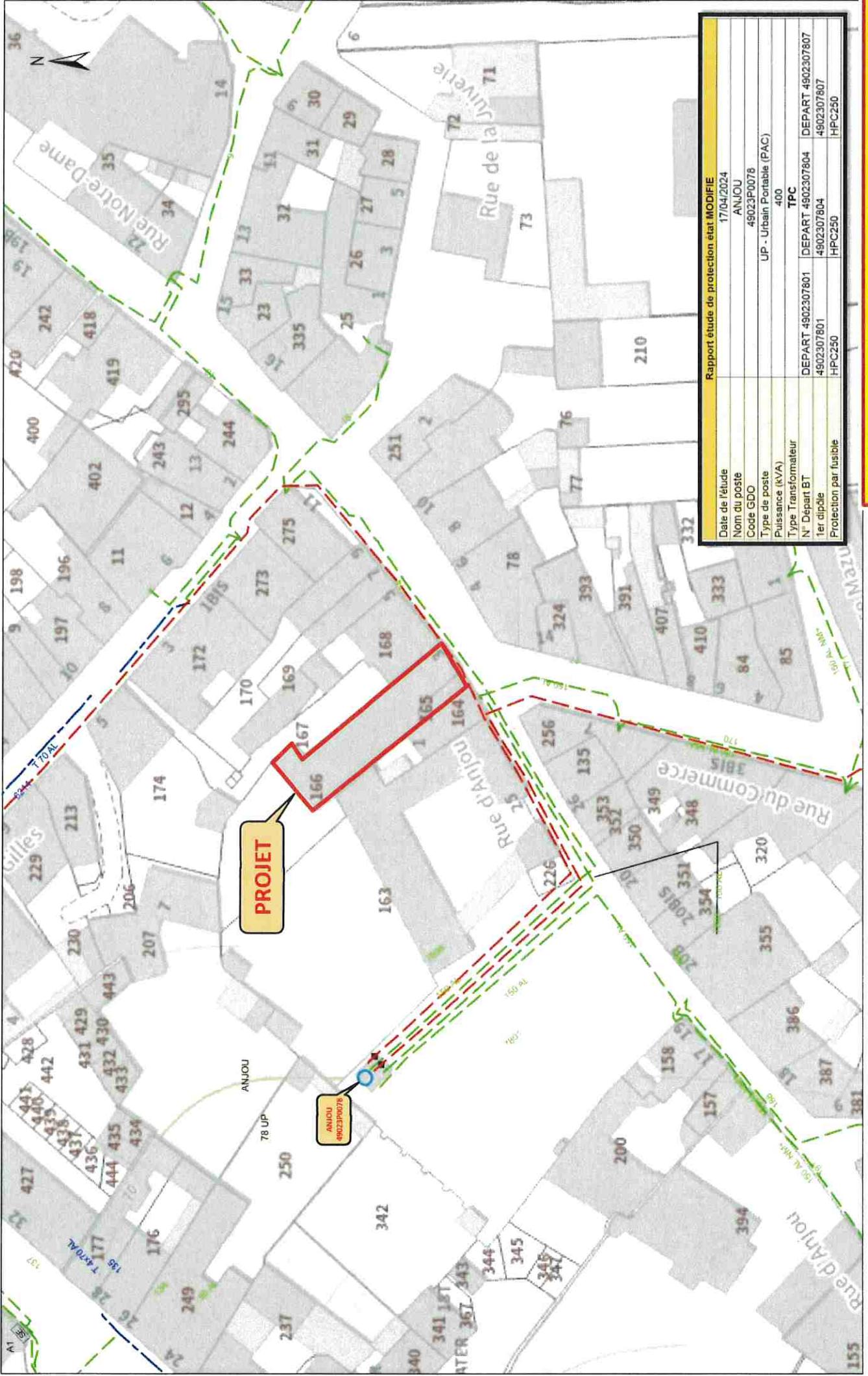
#### **ANNEXES :**

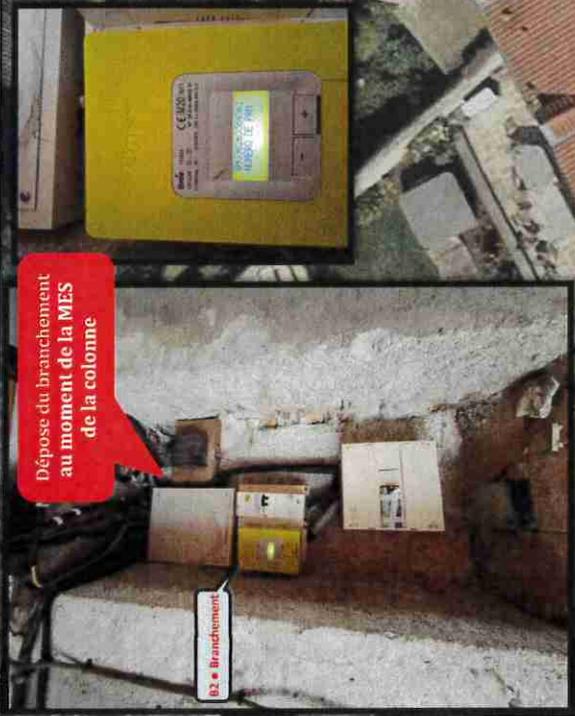
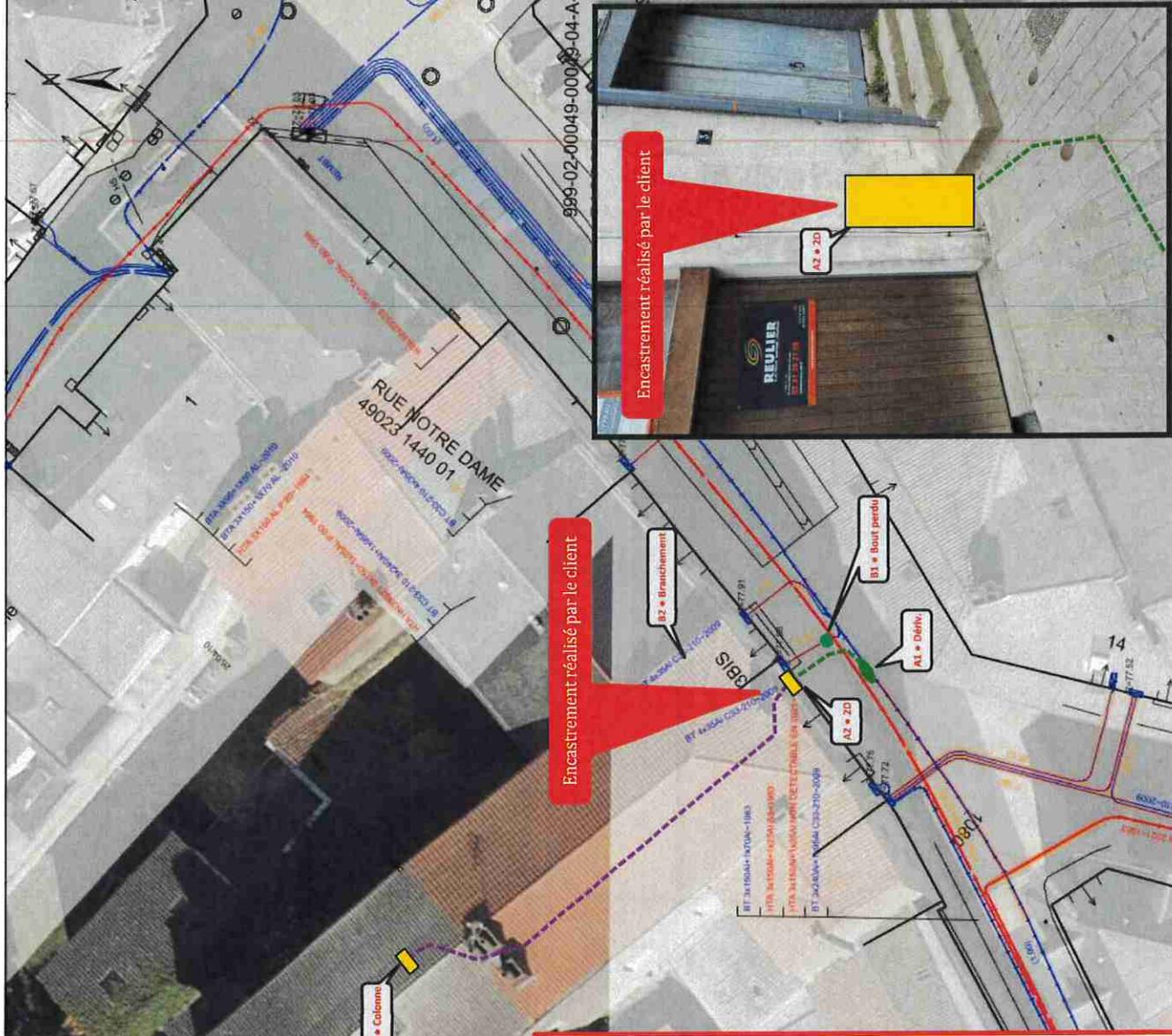
Détail des travaux avec le plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.







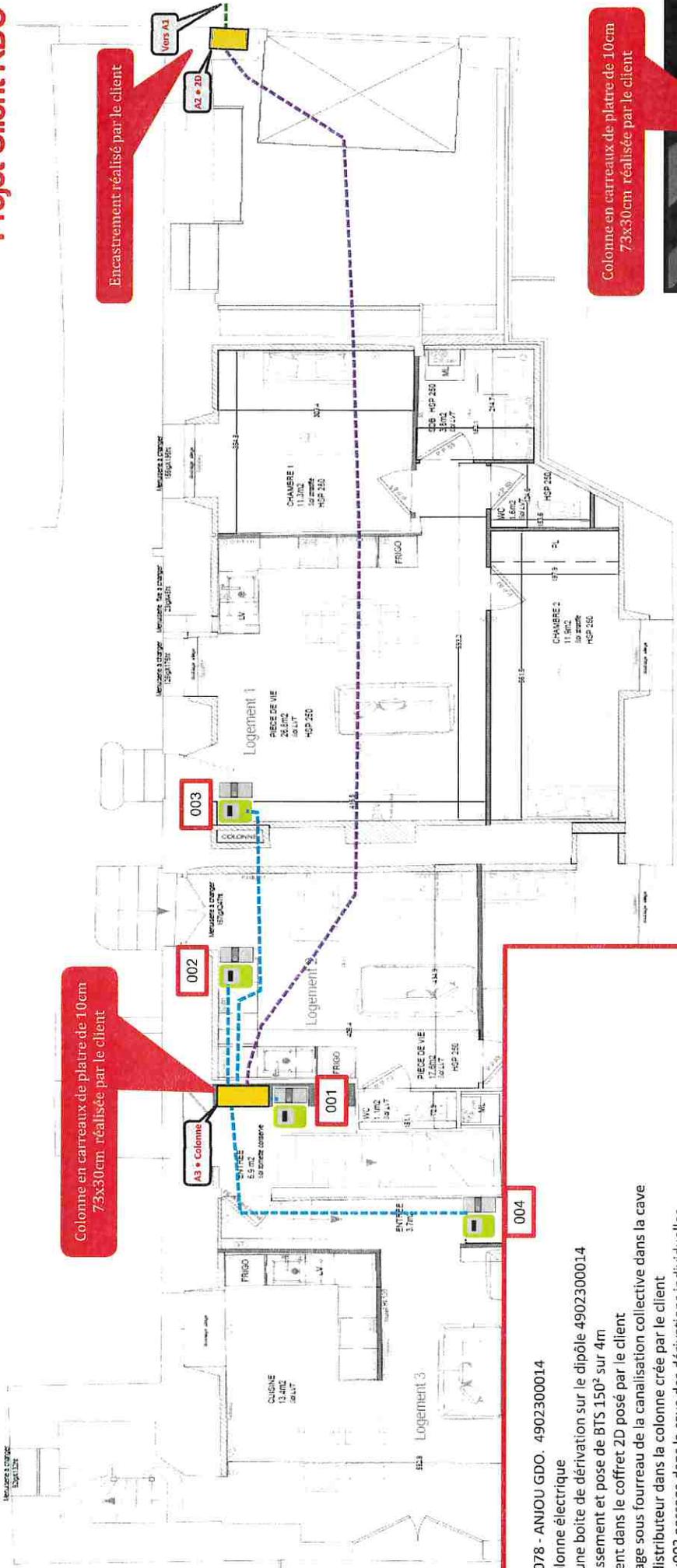
**MO ENEDIS**  
**POSTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014**  
 Création d'une colonne électrique  
 En A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014  
 Entre A1-A2 terrassement et pose de BTS 150" sur 4m  
 En A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client  
 Entre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave  
 En A3 pose d'un distributeur dans la colonne créée par le client  
 Entre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles  
 En 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 En A4 pose de deux distributeurs dans la colonne créée par le client  
 Entre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10  
 En 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 Entre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10  
 En 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 Mise en service de la colonne  
 En B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant  
 En B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux

**MO Client**  
 En A2 encastrement du coffret 2D  
 Création de la gaine de colonne en carreaux de plâtre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond), seuil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle  
 Réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2  
 Réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivation individuelles  
 Pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**  
 Pose des GTL dans les logements sur double plaque de placé BA13 A2S1D0  
 Fourniture des conseils à ENEDIS

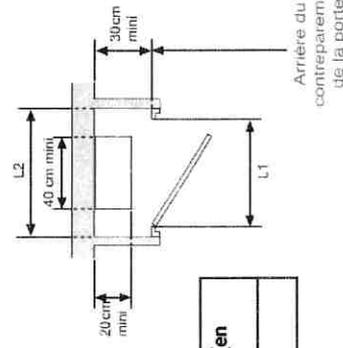
**\*\* Les travaux esthétiques ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de l'opération de raccordement de référence\*\***

17/04/2024  
10:38:51

Ce document ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de ENEDIS  
visuel non contractuel



4. DIMENSIONS DE LA GAINE DE COLONNE

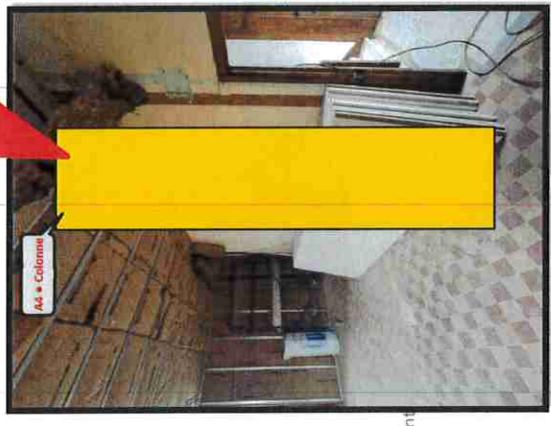
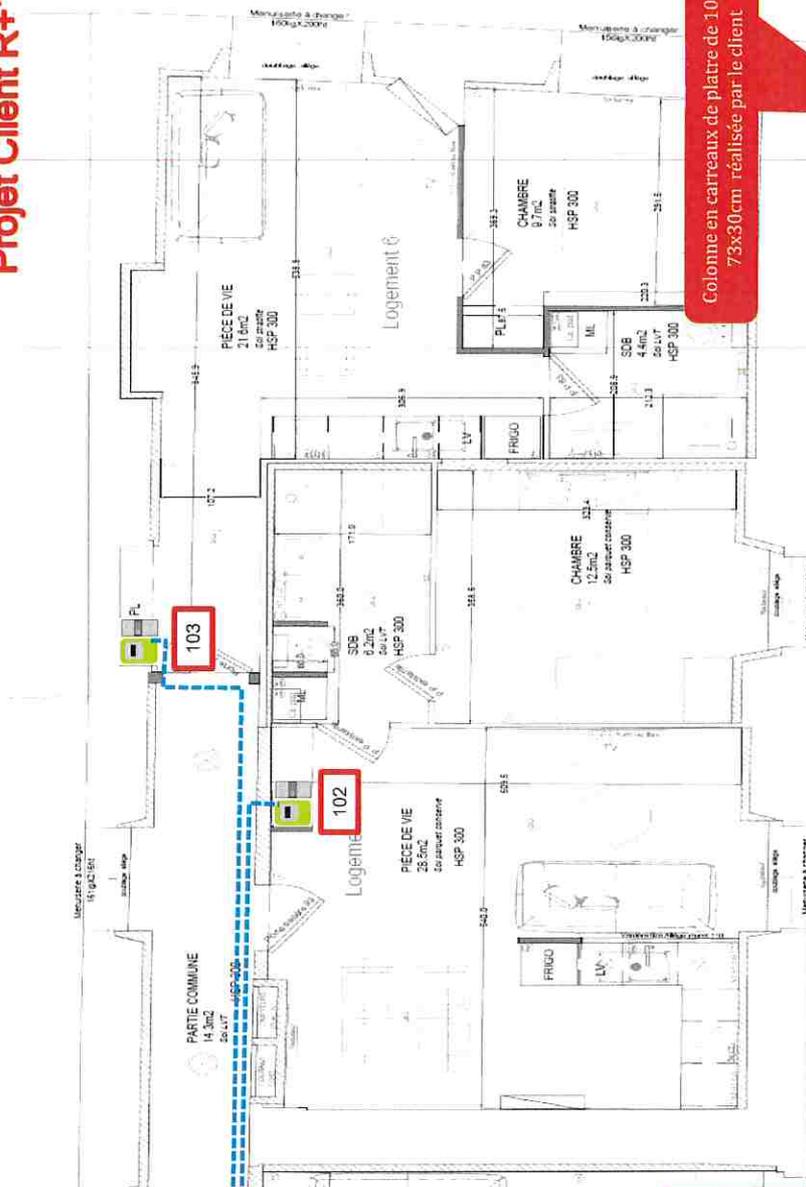


Longueur L2 min (en cm)	Largeur des portes (en cm)
73	63

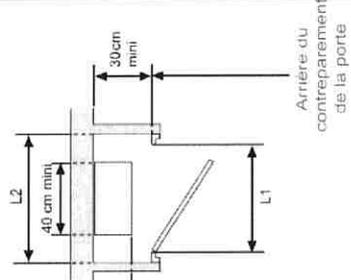
**IO ENEDIS**  
 COTE : 49023P0078 - ANIOU GDO. 4902300014  
 n A1 création d'une colonne électrique  
 n A2 terrassement et pose de BTS 150² sur 4m  
 n A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client  
 n A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave  
 n A3 pose d'un distributeur dans la colonne crée par le client  
 n A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles  
 n 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 n A3-A4 passage du tronçon commun  
 n A4 pose de deux distributeurs dans la colonne crée par le client  
 n A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10  
 n 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 n A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10  
 n 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 n B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant  
 n B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux

**IO Client**  
 n A2 encastrement du coffret 2D  
 n A2 création de la gaine de colonne en carreaux de plâtre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond),  
 n A2 pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 201; 202; 203 et 204 CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT  
 n A2 réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2  
 n A2 réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivation individuelles  
 n A2 pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 201; 202; 203 et 204 CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT  
 n A2 pose des GTL dans les logements sur double plaque de placoc BA13 A2S1D0  
 n A2 fourniture des consuels à ENEDIS

\* Les travaux esthétiques ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de l'opération de raccordement de référence\*\*



4. DIMENSIONS DE LA GAINE DE COLONNE



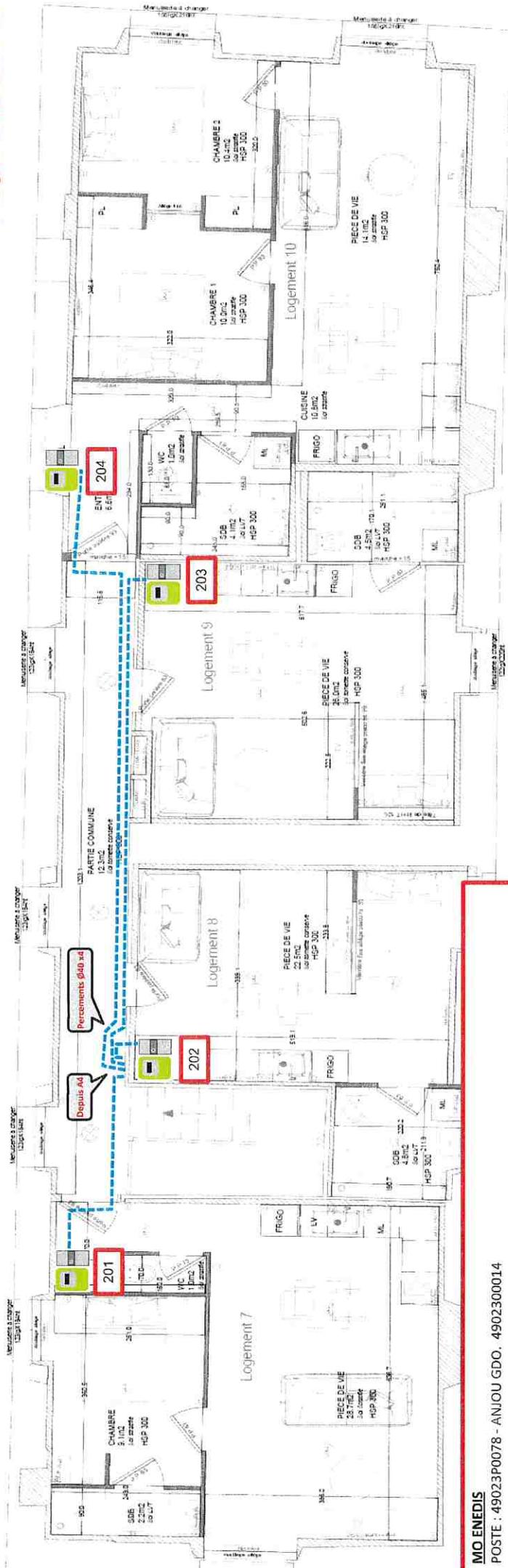
Longueur L2 min (en cm)	Largeur des portes (en cm)
73	63

Colonne en carreaux de plâtre de 10cm 73x30cm réalisée par le client

**NO ENEDIS**  
 COTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014  
 création d'une colonne électrique  
 n A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014  
 ntre A1-A2 terrassement et pose de BTS 150<sup>2</sup> sur 4m  
 n A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client  
 ntre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave  
 n A3 pose d'un distributeur dans la colonne créée par le client  
 ntre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles  
 n 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 ntre A3-A4 passage du tronçon commun  
 n A4 pose de deux distributeurs dans la colonne créée par le client  
 ntre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10  
 n 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 ntre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10  
 n 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 mise en service de la colonne  
 n B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant  
 n B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux

**NO Client**  
 n A2 encastrement du coffret 2D  
 réation de la gaine de colonne en carreaux de plâtre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond),  
 euil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle  
 éalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2  
 éalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivation  
 individuelles  
 ose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne  
 vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**  
 ose des GTL dans les logements sur double plaque de placø BA13 A2S1D0  
 ourniture des consuels à ENEDIS

\* Les travaux esthétiques ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de  
 opération de raccordement de référence\*\*\*



**MO ENEDIS**

POSTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014

Création d'une colonne électrique

En A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014

En A1-A2 terrassement et pose de BTS 150² sur 4m

En A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client

Entre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave

En A3 pose d'un distributeur dans la colonne créée par le client

Entre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles

En 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Entre A3-A4 passage du tronçon commun

En A4 pose de deux distributeurs dans la colonne créée par le client

Entre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10

En 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Entre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10

En 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Mise en service de la colonne

En B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant

En B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux

**MO Client**

En A2 encastrement du coffret 2D

Création de la gaine de colonne en carreaux de plâtre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond),

seuil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle

Réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2

Réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivation

individuelles

Pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne

vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**

Pose des GTL dans les logements sur double plaque de placo BA13 A2S1D0

Fourniture des consuels à ENEDIS

**\*\* Les travaux esthétiques ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de**

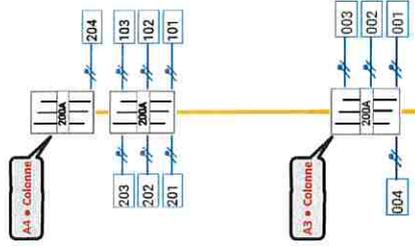
**l'opération de raccordement de référence\*\***

# Plan avant travaux

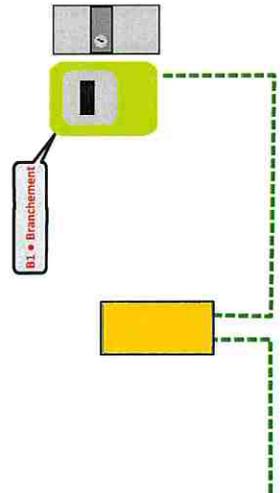
# Plan apres travaux

(NIV 1)  
 7 mono  
 PL=42,12kVA  
 61A  
 50°  
 U1000 R2V  
 Multi\_conducteurs

(NIV 0)  
 4 mono  
 PL=57,03kVA  
 H=2,7m  
 83A  
 50°



20 m - 50° CUIVRE U1000 R2V Multi\_conducteurs



Client	Puiss. de dimension* (kVA)	L(m)	Câble
001 - SG	6 MONO	4	CU 16²
002 - LOGEMENT 2	6 MONO	6	CU 16²
003 - LOGEMENT 1	9 MONO	14	CU 16²
004 - LOGEMENT 3	12 MONO	14	CU 25²

Client	Puiss. de dimension* (kVA)	L(m)	Câble
101 - LOGEMENT 4	6 MONO	4	CU 16²
102 - LOGEMENT 5	9 MONO	14	CU 16²
103 - LOGEMENT 6	9 MONO	16	CU 16²
201 - LOGEMENT 7	9 MONO	12	CU 16²
202 - LOGEMENT 8	6 MONO	7	CU 16²
203 - LOGEMENT 9	6 MONO	17	CU 16²
204 - LOGEMENT 10	9 MONO	21	CU 25²

Ce document ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de ENEDIS  
 visuel non contractuel





Dossier n° : **RAC-24-246RD1RX9C**  
Nom affaire : **COLL REHAB - VALLONS IMMO - CREATION OCB**  
Commune : **3 rue Notre Dame 49600 BEAUPREAU**

Chargé d'études : JOLIVET VICTORIEN  
Unité : MOA - DR - Pays de la Loire  
Tél: 06.02.10.09.97  
Mail: [victorien.jolivet@enedis.fr](mailto:victorien.jolivet@enedis.fr)

Client : MAUGES IMMO  
Contact & tél. : Mr PETIT-PERRON Sébastien - 07 67 34 93 87  
Mail: cets.immo@gmail.com

#### Exposé du problème

Création d'une colonne pour l'alimentation de 11 compteurs comprenant 10 logements et 1 SG

**A l'attention du bureau d'étude :**  
**Merci d'utiliser**  
**le repérage de l'APR**  
**pour votre étude**

**Photos disponibles sous E-Plans**  
**onglet "Fichiers Divers"**

Fichiers Divers

Comptes-rendus et photos

**Ce document ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de ENEDIS**  
**visuel non contractuel**

Date de création: **16/04/2024**

Dernière modif.: 16/04/2024

#### Solution technique:

##### MO ENEDIS

POSTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014

Création d'une colonne électrique

En A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014

Entre A1-A2 terrassement et pose de BTS 150<sup>2</sup> sur 4m

En A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client

Entre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave

En A3 pose d'un distributeur dans la colonne créée par le client

Entre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles

En 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Entre A3-A4 passage du tronçon commun

En A4 pose de deux distributeurs dans la colonne créée par le client

Entre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10

En 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Entre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10

En 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Mise en service de la colonne

En B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant

En B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux

##### MO Client

En A2 encastrement du coffret 2D

Création de la gaine de colonne en carreaux de plâtre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond), seuil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle

Réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2

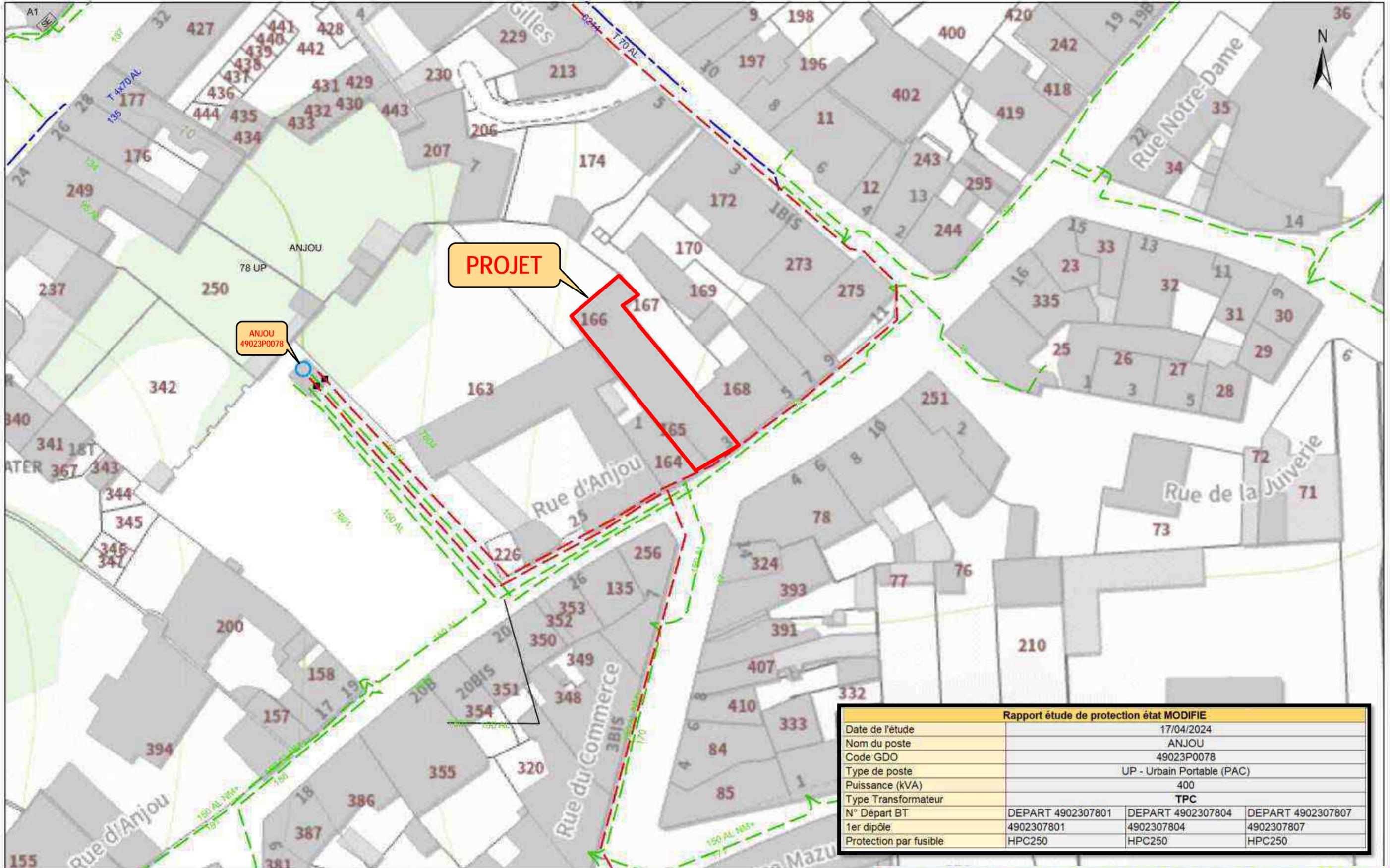
Réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivation individuelles

Pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**

Pose des GTL dans les logements sur double plaque de placo BA13 A2S1D0

Fourniture des consuels à ENEDIS





ANJOU  
49023P0078

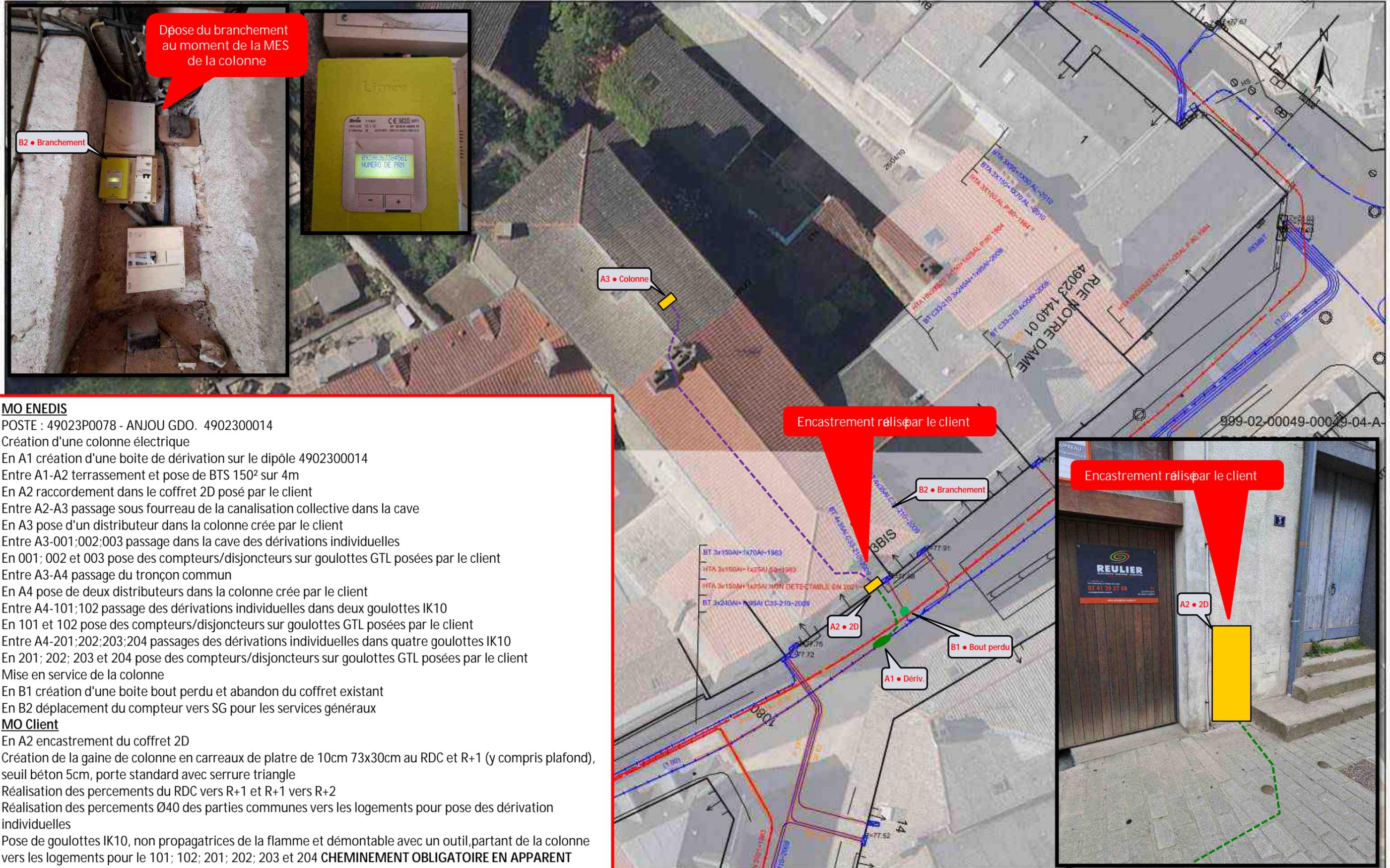
PROJET

Rapport étude de protection état MODIFIÉ			
Date de l'étude	17/04/2024		
Nom du poste	ANJOU		
Code GDO	49023P0078		
Type de poste	UP - Urbain Portable (PAC)		
Puissance (kVA)	400		
Type Transformateur	TPC		
N° Départ BT	DEPART 4902307801	DEPART 4902307804	DEPART 4902307807
1er dipôle	4902307801	4902307804	4902307807
Protection par fusible	HPC250	HPC250	HPC250



16/04/2024  
16:29:06

Ce document ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de ENEDIS  
visuel non contractuel



**MO ENEDIS**

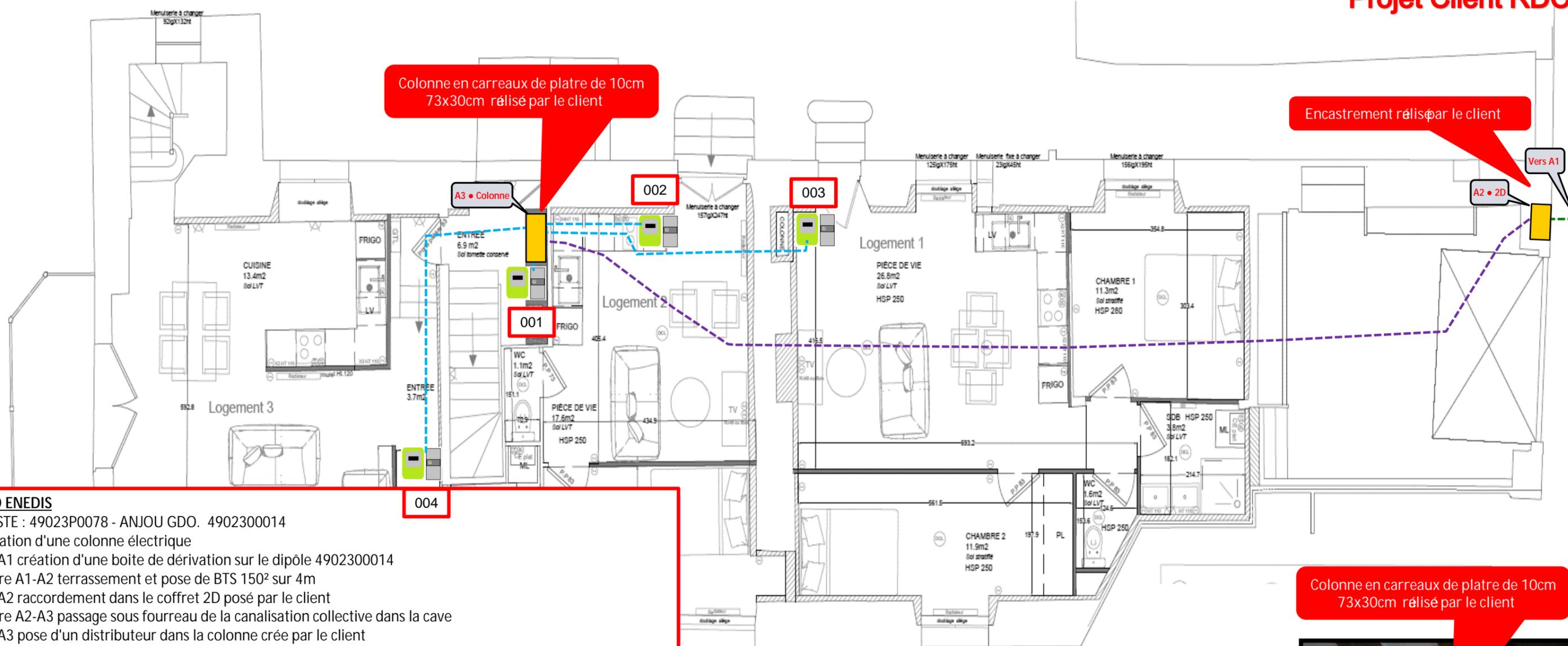
- POSTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014
- Création d'une colonne électrique
- En A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014
- Entre A1-A2 terrassement et pose de BTS 150<sup>2</sup> sur 4m
- En A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client
- Entre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave
- En A3 pose d'un distributeur dans la colonne créée par le client
- Entre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles
- En 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client
- Entre A3-A4 passage du tronçon commun
- En A4 pose de deux distributeurs dans la colonne créée par le client
- Entre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10
- En 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client
- Entre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10
- En 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client
- Mise en service de la colonne
- En B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant
- En B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux

**MO Client**

- En A2 encastrement du coffret 2D
- Création de la gaine de colonne en carreaux de plâtre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond), seuil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle
- Réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2
- Réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivations individuelles
- Pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**
- Pose des GTL dans les logements sur double plaque de placo BA13 A2S1D0
- Fourniture des consuels à ENEDIS
- \*\* Les travaux esthétiques ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de l'opération de raccordement de référence\*\***

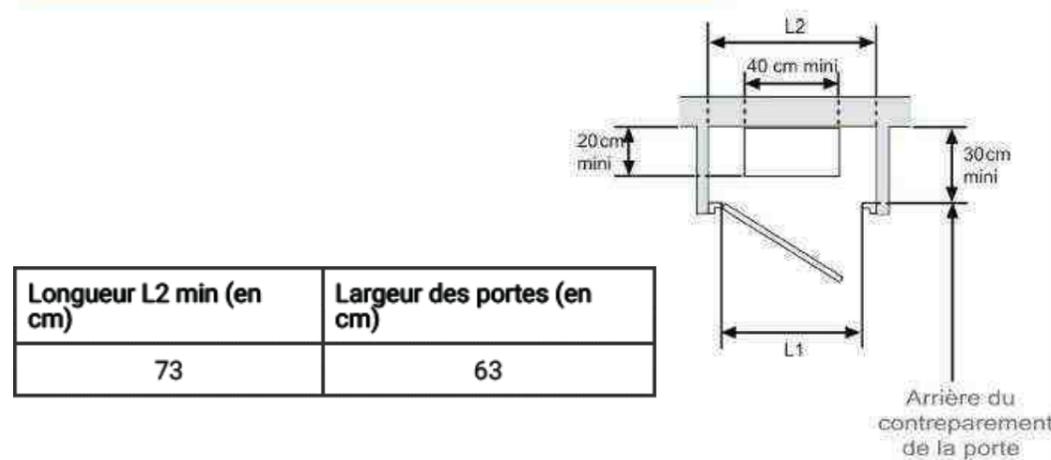
17/04/2024  
10:38:51

Ce document ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de ENEDIS  
visuel non contractuel

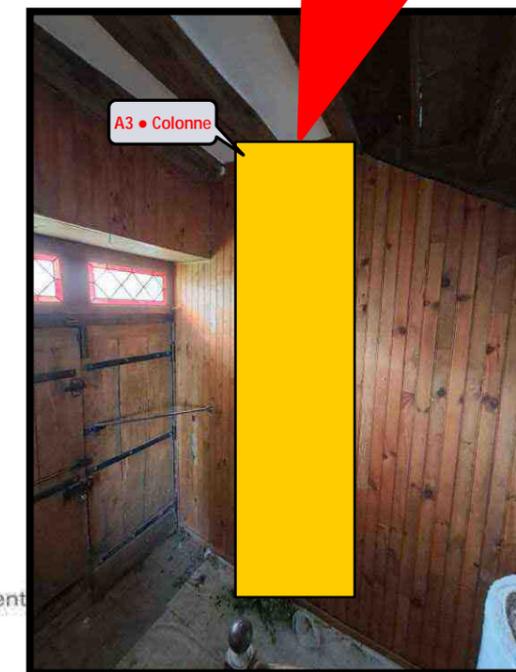


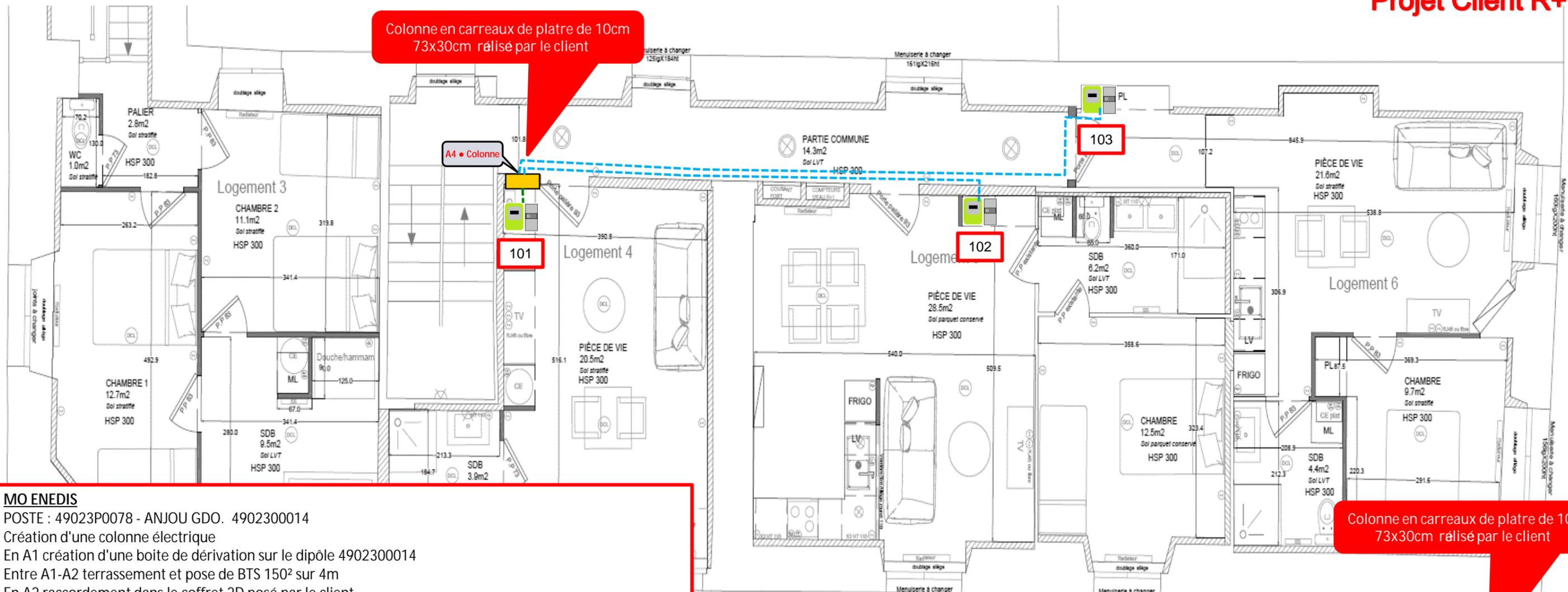
- MO ENEDIS**  
 POSTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014  
 Création d'une colonne électrique  
 En A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014  
 Entre A1-A2 terrassement et pose de BTS 150<sup>2</sup> sur 4m  
 En A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client  
 Entre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave  
 En A3 pose d'un distributeur dans la colonne créée par le client  
 Entre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles  
 En 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 Entre A3-A4 passage du tronçon commun  
 En A4 pose de deux distributeurs dans la colonne créée par le client  
 Entre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10  
 En 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 Entre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10  
 En 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 Mise en service de la colonne  
 En B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant  
 En B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux
- MO Client**  
 En A2 encastrement du coffret 2D  
 Création de la gaine de colonne en carreaux de platre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond), seuil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle  
 Réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2  
 Réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivation individuelles  
 Pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**  
 Pose des GTL dans les logements sur double plaque de placo BA13 A2S1D0  
 Fourniture des consuels à ENEDIS  
**\*\* Les travaux esthétiques ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de l'opération de raccordement de référence\*\***

4. DIMENSIONS DE LA GAINÉ DE COLONNE



Colonne en carreaux de platre de 10cm 73x30cm réalisé par le client



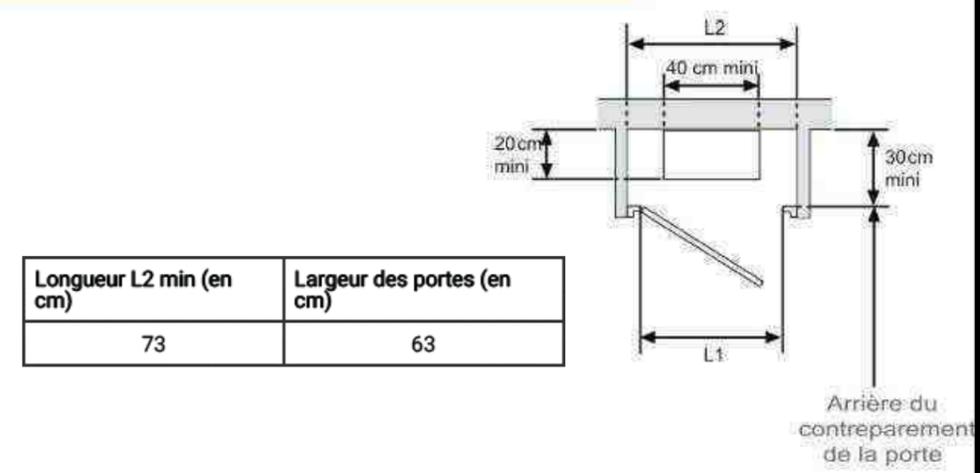


Colonne en carreaux de platre de 10cm 73x30cm réalisé par le client

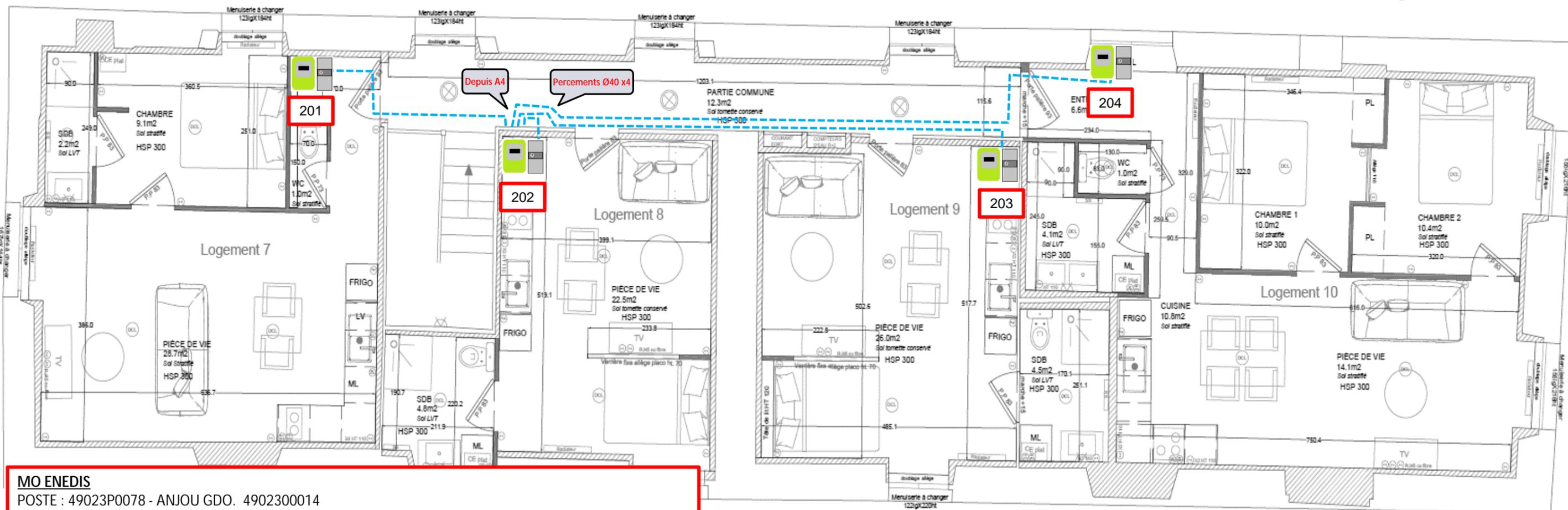
Colonne en carreaux de platre de 10cm 73x30cm réalisé par le client

- MO ENEDIS**  
 POSTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014  
 Création d'une colonne électrique  
 En A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014  
 Entre A1-A2 terrassement et pose de BTS 150<sup>2</sup> sur 4m  
 En A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client  
 Entre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave  
 En A3 pose d'un distributeur dans la colonne créée par le client  
 Entre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles  
 En 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 Entre A3-A4 passage du tronçon commun  
 En A4 pose de deux distributeurs dans la colonne créée par le client  
 Entre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10  
 En 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 Entre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10  
 En 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client  
 Mise en service de la colonne  
 En B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant  
 En B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux
- MO Client**  
 En A2 encastrement du coffret 2D  
 Création de la gaine de colonne en carreaux de platre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond), seuil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle  
 Réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2  
 Réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivation individuelles  
 Pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**  
 Pose des GTL dans les logements sur double plaque de placo BA13 A2S1D0  
 Fourniture des consuels à ENEDIS  
**\*\* Les travaux esthétiques ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de l'opération de raccordement de référence\*\***

**4. DIMENSIONS DE LA GAINE DE COLONNE**



Ce document ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de ENEDIS  
 visuel non contractuel



## MO ENEDIS

POSTE : 49023P0078 - ANJOU GDO. 4902300014

Création d'une colonne électrique

En A1 création d'une boîte de dérivation sur le dipôle 4902300014

Entre A1-A2 terrassement et pose de BTS 150<sup>2</sup> sur 4m

En A2 raccordement dans le coffret 2D posé par le client

Entre A2-A3 passage sous fourreau de la canalisation collective dans la cave

En A3 pose d'un distributeur dans la colonne créée par le client

Entre A3-001;002;003 passage dans la cave des dérivations individuelles

En 001; 002 et 003 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Entre A3-A4 passage du tronçon commun

En A4 pose de deux distributeurs dans la colonne créée par le client

Entre A4-101;102 passage des dérivations individuelles dans deux goulottes IK10

En 101 et 102 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Entre A4-201;202;203;204 passages des dérivations individuelles dans quatre goulottes IK10

En 201; 202; 203 et 204 pose des compteurs/disjoncteurs sur goulottes GTL posées par le client

Mise en service de la colonne

En B1 création d'une boîte bout perdu et abandon du coffret existant

En B2 déplacement du compteur vers SG pour les services généraux

## MO Client

En A2 encastrement du coffret 2D

Création de la gaine de colonne en carreaux de plâtre de 10cm 73x30cm au RDC et R+1 (y compris plafond), seuil béton 5cm, porte standard avec serrure triangle

Réalisation des percements du RDC vers R+1 et R+1 vers R+2

Réalisation des percements Ø40 des parties communes vers les logements pour pose des dérivations individuelles

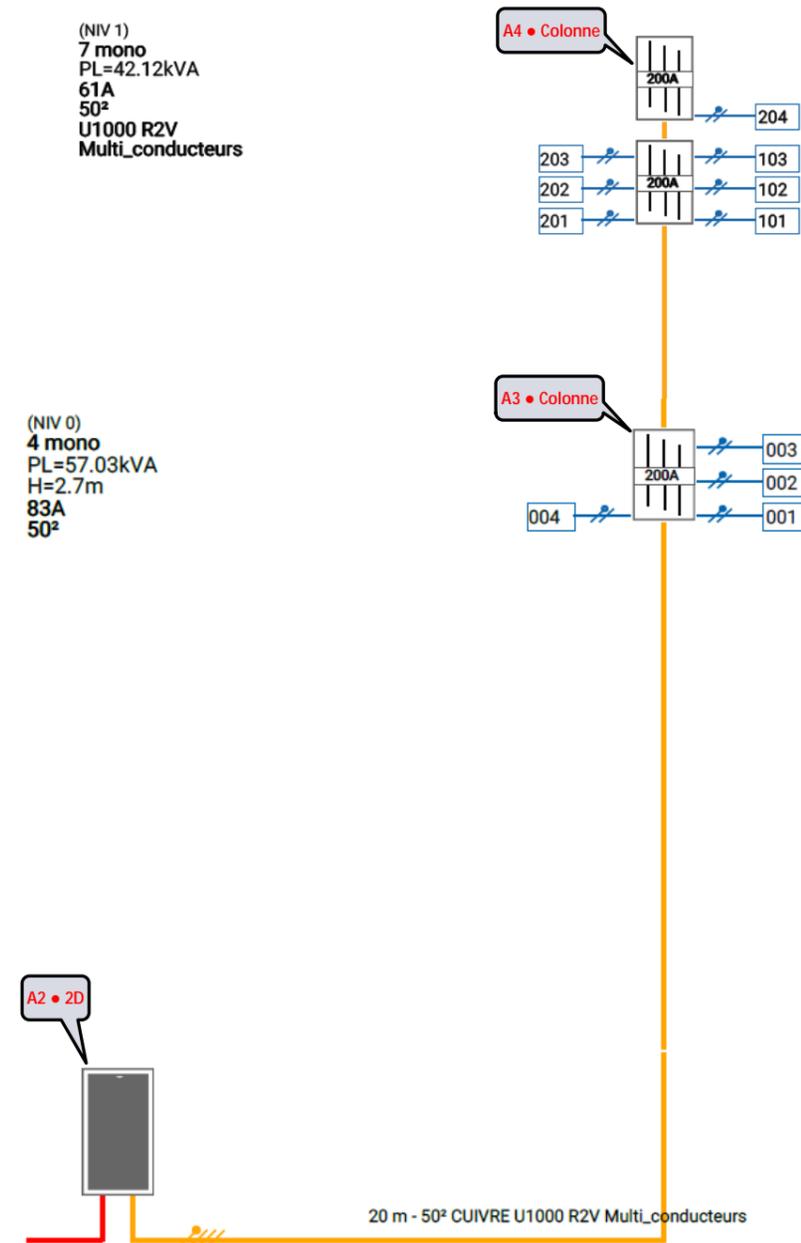
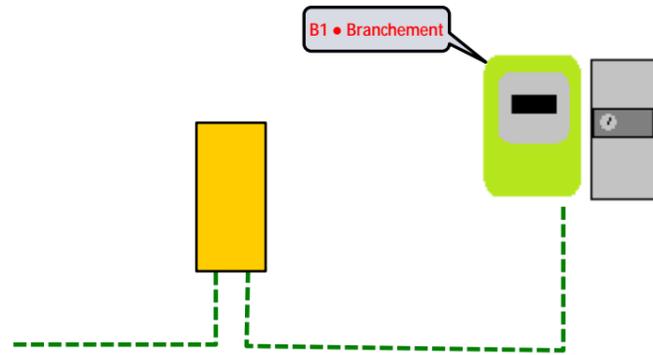
Pose de goulottes IK10, non propagatrices de la flamme et démontable avec un outil, partant de la colonne vers les logements pour le 101; 102; 201; 202; 203 et 204 **CHEMINEMENT OBLIGATOIRE EN APPARENT**

Pose des GTL dans les logements sur double plaque de placo BA13 A2S1D0

Fourniture des consuels à ENEDIS

**\*\* Les travaux esthétiques ne sont pas inclus dans le montant de la contribution facturée au titre de l'opération de raccordement de référence\*\***

# Plan avant travaux | Plan apres travaux



(NIV 1)  
7 mono  
PL=42.12kVA  
61A  
50²  
U1000 R2V  
Multi\_Conducteurs

(NIV 0)  
4 mono  
PL=57.03kVA  
H=2.7m  
83A  
50²

Client	Puiss. de dimension* (kVA)	L(m)	Câble
001 - SG	6 MONO	4	CU 16²
002 - LOGEMENT 2	6 MONO	6	CU 16²
003 - LOGEMENT 1	9 MONO	14	CU 16²
004 - LOGEMENT 3	12 MONO	14	CU 25²

Client	Puiss. de dimension* (kVA)	L(m)	Câble
101 - LOGEMENT 4	6 MONO	4	CU 16²
102 - LOGEMENT 5	9 MONO	14	CU 16²
103 - LOGEMENT 6	9 MONO	16	CU 16²
201 - LOGEMENT 7	9 MONO	12	CU 16²
202 - LOGEMENT 8	6 MONO	7	CU 16²
203 - LOGEMENT 9	6 MONO	17	CU 16²
204 - LOGEMENT 10	9 MONO	21	CU 25²

Ce document ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de ENEDIS  
visuel non contractuel